



**Rapporteur : Daniel RUPP**  
**Service : Finances**

### **Rapport n°**

#### **Objet : Examen du compte administratif de l'exercice 2019**

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire annuel de la Ville. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet. Toutefois pour l'année 2020, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 dispose que le compte administratif de l'exercice 2019 doit être voté avant le 31 juillet 2020.

Le compte administratif 2019 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :

- de renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers, avec des présentations brèves et synthétiques retraçant les informations financières essentielles ;
- de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice ;
- d'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 27 mars 2019 et les décisions modificatives intervenues les 17 juin 2019, 23 septembre 2019 et 16 décembre 2019.

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat. La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Pour le vote du compte administratif 2019, Monsieur le Maire devant quitter la séance, il sera procédé à l'élection du Président de séance.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	3
a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 31 032 K€.....	3
FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 6 836 K€.....	3
FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 773 K€.....	5
ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 750 K€.....	6
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 6 855 K€.....	7
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 745 K€.....	8
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 53 K€.....	8
DOTATION AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 K€.....	9
b) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 38 988 K€ .....	9
PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Le chapitre 70) : 4 000 K€.....	9
PRODUIT DE LA FISCALITÉ (Chapitre 73) : 23 209 K€.....	10
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 427 K€.....	11
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Le chapitre 75 ) : 1 178 K€.....	13
PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 4 915 K€.....	13
ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 259 K€.....	13
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT .....	14
a) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 25 261 K€ .....	14
➤ Emprunt et dettes .....	14
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 250 K€ .....	14
ÉTUDES (chapitre 20) : 349 K€ .....	14
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 759 K€.....	15
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 4 507 K€ .....	15
TRAVAUX (chapitre 23) : 9 231 K€.....	16
b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 16 441 K€.....	16
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (Chapitre 10) : 9 030 K€ .....	16
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Le chapitre 13 ) : 5 110 K€ .....	17
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 211 K€ .....	17
IMMOBILISATION EN COURS (chapitre 23) : 89 K€ .....	17
C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE .....	18
Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.D/ LES RESTES A REALISER .....	18
E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	18
F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2019 .....	19
G/ SYNTHÈSE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE HORS RESULTAT .....	19

## A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de 2019, présentée ci-après, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours de ceux-ci : les rattachements de charges et de produits ainsi que les restes à réaliser sont donc intégrés.

### a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 31 032 K€

<i>en milliers €</i>	CA 2015	CA 2016	CA 17	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %
				<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	12 994	13 150	14 958	15 105	15 670	15 840	<b>15 773</b>	4,42 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 112	7 772	6 775	6 887	7 003	7 003	<b>6 855</b>	-0,46 %
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 332	6 276	5 910	6 295	6 974	7 031	<b>6 836</b>	8,59 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	701	669	887	641	680	751	<b>750</b>	17,00 %
66 CHARGES FINANCIERES	976	933	832	805	850	866	<b>745</b>	-7,45 %
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	14	18	680	0	20	20	<b>20</b>	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	88	306	55	112	77	83	<b>53</b>	-52,68 %
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	50	50	<b>0</b>	
<b>Total général</b>	<b>24 217</b>	<b>29 124</b>	<b>30 097</b>	<b>29 845</b>	<b>31 324</b>	<b>31 644</b>	<b>31 032</b>	<b>3,98 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

### FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 6 836 K€

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel.

Ces dépenses connaissent en 2019 une augmentation de 8,59 % par rapport à 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'impact de l'intégration des ex-crèches départementales, le paiement de la rémunération du responsable des Trois Mâts et le paiement des frais d'agence dans le cadre de la cession de logements.

On notera la part prépondérante dévolue à six politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services supports);
2. l'enseignement (écoles maternelles et primaires)
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
4. les crèches (dépenses des sept crèches municipales)
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque).
6. le sport et la jeunesse (ce sont principalement les dépenses relatives aux centres de loisirs)

en milliers €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 758	1 903	2 038	2 038	<b>1 915</b>	0,63 %	93,96 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 486	1 532	1 614	1 614	<b>1 550</b>	1,17 %	96,03 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 374	1 326	1 465	1 522	<b>1 376</b>	3,77 %	90,41 %
FAMILLE - CRECHES	203	405	629	629	<b>703</b>	73,58 %	111,76 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	488	461	473	473	<b>457</b>	-0,87 %	96,62 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	262	308	349	349	<b>343</b>	11,36 %	98,28 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	197	167	175	175	<b>233</b>	39,52 %	133,14 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	71	104	132	132	<b>178</b>	71,15 %	134,85 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	56	70	76	76	<b>64</b>	-8,57 %	84,21 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	14	19	23	23	<b>17</b>	-10,53 %	73,91 %
<b>Total général</b>	<b>5 909</b>	<b>6 295</b>	<b>6 974</b>	<b>7 031</b>	<b>6 836</b>	<b>8,59 %</b>	<b>97,23 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature. Certaines connaissent une augmentation par rapport à 2018 à hauteur de 541 K€ au total. Elles portent notamment sur :

- **FAMILLE-CRECHE (298 K€)** suite à l'intégration des ex-crèches départementales (remboursement au Département, marché de nettoyage des locaux, achats de petits équipements et de fournitures, fluides ...).
- **INTERVENTION SOCIALE ET DE SANTE (74 K€)** principalement en raison du remboursement de la rémunération du responsable des Trois Mâts au Fonjep, des frais d'alimentation et de sorties.
- **LOGEMENT-PARC PRIVE DE LA VILLE (66 K€)** suite au paiement des frais d'agence dans le cadre d'une cession et de la hausse des dépenses relatives aux taxes foncières.
- **SPORTS ET CENTRE DE LOISIRS (35 K€)** principalement en raison de l'augmentation des frais de matériels, de fournitures et de sorties.

**À contrario, des postes de dépenses ont diminué entre 2018 et 2019 pour un montant total de 11 K€ :**

- **SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE (-6 K€)** en raison d'une diminution des frais de maintenance liée à la vidéoprotection.
- ..... **CULTURE-MEDIATHEQUE (-3 K€)** en raison de la non réalisation d'études en 2019.
- ..... **ACTION ECONOMIQUE-MARCHÉ (-2 K€)** suite à une diminution des frais de fourniture et du coût des imprimés des catalogues.

**FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 773 K€**

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	5 996	5 811	5 871	6 192	<b>6 182</b>	6,38 %	99,84 %
FAMILLE - CRECHES	3223	3 493	3 748	3 775	<b>3 749</b>	7,33 %	99,31 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	2 778	2 719	2 852	2 729	<b>2 725</b>	0,22 %	99,85 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	1 073	1 075	1 117	1 090	<b>1 083</b>	0,74 %	99,36 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	834	829	851	819	<b>813</b>	-1,93 %	99,27 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	578	537	563	526	<b>518</b>	-3,54 %	98,48 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	331	442	452	477	<b>476</b>	7,69 %	99,79 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	88	142	157	171	<b>167</b>	17,61 %	97,66 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	57	57	59	61	<b>60</b>	5,26 %	98,36 %
<b>Total général</b>	<b>14 958</b>	<b>15 105</b>	<b>15 670</b>	<b>15 840</b>	<b>15 773</b>	<b>4,42 %</b>	<b>99,58 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

**Les faits marquants en 2019**

Le budget 2019 reste dans la continuité de 2018 :

- L'intégration des crèches départementales au 1<sup>er</sup> janvier 2018 nécessite un accompagnement de proximité. La majorité des agents départementaux sont mis à disposition de la ville conformément à la convention de gestion signée après délibérations du Conseil départemental et du Conseil municipal en 2017. La ville recrute les personnels sur emplois vacants pour le fonctionnement réglementaire des deux crèches et du jardin d'enfants. Au total, à fin décembre 2019, 18 nouveaux agents ont été accueillis dans les crèches municipalisées.
- La mobilité interne est favorisée, ainsi que le reclassement de personnels sur emplois vacants. Un agent a été reclassé..
- 3 agents ont réussi leur concours et ont été nommés.
- Un quatre pages RH a été réactivé (2 pour l'année 2019) permettant ainsi de communiquer sur différentes informations : les événements qui ponctuent la vie de la collectivité, les nouveautés statutaires...
- la médiathèque a vu ses horaires d'ouverture au public élargis, notamment avec une ouverture le dimanche. Celle-ci a induit le recrutement de deux nouveaux agents mais une subvention de l'État couvre 80% de ces nouveaux frais.
- l'administration travaille à la rédaction d'un projet d'administration afin de partager avec l'ensemble du personnel et des élus les objectifs de la collectivité sur les prochaines années et rendre visible les différentes actions qui sont développées au cours des mois à venir.
- Le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) continue à faire l'objet d'un travail en atelier réunissant une trentaine d'agents volontaires de tout horizon. Il devrait aboutir à des propositions de mise en place courant 2021.
- Enfin la publication en août 2019 de la loi transformation de la fonction publique nécessite la mise en œuvre de nombreuses nouveautés concernant la gestion et la politique de ressources humaines.

**ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 750 K€**

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION			0	4	<b>4</b>		100,00 %
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	1	<b>2</b>	1	2	<b>2</b>	0,00 %	100,00 %
FPIC	491	<b>477</b>	500	496	<b>496</b>	3,98 %	100,00 %
REVERSEMENTS STATIONNEMENT	147	<b>162</b>	179	179	<b>178</b>	9,88 %	99,44 %
REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	249						
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE			0	70	<b>70</b>		100,00 %
<b>Total général</b>	<b>888</b>	<b>641</b>	<b>680</b>	<b>751</b>	<b>750</b>	<b>17,00 %</b>	<b>99,87 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

**FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 496 K€**

Mis en place en 2012, le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieurs à la moyenne nationale. La loi de finances de 2018 modifie l'article L.2336-1 du CGCT et prévoit de maintenir les ressources du FPIC à 1 milliard d'euros au niveau national. Pour 2019, la contribution au FPIC de la ville est stable.

**Reversement stationnement : 178 K€**

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

**Autre reversement de fiscalité : 70 K€**

Il s'agit de l'impact de la dépenalisation du stationnement payant.

La dépenalisation du stationnement payant conduit à modifier la répartition du produit des amendes de police à destination des communes franciliennes. Jusqu'à la répartition effectuée au printemps 2018, les communes d'Ile de France ne percevaient que 25% des sommes calculées sur la base de la valeur de point, puisque les autres parts revenaient au Syndicat des Transports d'Ile de France (Ile de France Mobilité (IDFM)) et à la Région Ile de France (RIF).

Afin de permettre à IDFM et à la RIF de conserver le niveau de ressources perçues au titre des amendes de police, le législateur a décidé que les prélèvements au profit de ces deux entités seraient reconduits, au même niveau qu'en 2018, et viendraient minorer les produits qui auraient dû être perçus par les communes franciliennes.

**Attribution de compensation : 4 K€**

Remboursement à la Métropole du Grand Paris d'un trop perçu au titre de l'attribution de compensation versée en 2018.

**Reversement de la part départementale de la taxe de séjour : 2 K€**

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 6 855 K€

Les dépenses détaillées ici portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires, les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65. Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2019 est de 6 855 K€ contre 6 887 K € en 2018, soit une diminution de 0,46 %.

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
65541 - CONTRIBUTIONS AU FCCT	4 917	5 028	5 128	5 128	<b>5 104</b>	1,51 %	99,53 %
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	1 067	1 067	1 074	1 074	<b>974</b>	-8,72 %	90,69 %
657362 - CCAS	387	387	370	370	<b>370</b>	-4,39 %	100,00 %
653 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	201	205	205	205	<b>201</b>	-1,95 %	98,05 %
6554 ET 6558- CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT+ AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	192	190	205	205	<b>194</b>	2,11 %	94,63 %
654 ET 658- CREANCES ETEINTES ANV + SOLDE 65	11	10	21	21	<b>12</b>	20,00 %	57,14 %
<b>Total général</b>	<b>6 775</b>	<b>6 887</b>	<b>7 003</b>	<b>7 003</b>	<b>6 855</b>	<b>-0,46 %</b>	<b>97,89 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

## CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 279 K€

Il s'agit des contributions obligatoires aux organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

<i>en milliers €</i>	2017	2018	2019
EPT VALLEE SUD - GRAND PARIS	4 917	5 028	5 104
INSTITUT NOTRE DAME	159	141	138
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	14	16	17
SIPPEREC - SIFUREP	10	8	13
SI DU CIMETIERE DE L'ORME A MOIN	6	3	3
SIGEIF	4	22	4
<b>Total général</b>	<b>5 110</b>	<b>5 218</b>	<b>5 279</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les contingents et les participations obligatoires s'élèvent à 5 279 K€ en 2019 contre 5 218 K€ en 2018. Ce poste est composé du FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris (5 028 K€ en 2018 contre 5 104K€ en 2019 dont 5 092 K€ au titre du FCCT 2019, 11 K€ au titre du transfert de la compétence plan local d'urbanisme et 1K € relatif au transfert d'une partie de la compétence voirie). Une augmentation de 1,51% peut être observée entre 2019 et 2018 notamment en raison de l'effet de la loi de finances, de la variation de produit des compensations fiscales de taxe d'habitation et de l'effet du dynamisme des bases.

Outre le FCCT, ce poste est également composé des participations aux dépenses des écoles privées (138 K€ en 2019 contre 141 K€ en 2018), des contributions de la Ville aux frais de scolarité des élèves réginaburgiens aux villes alentours (17 K € en 2019 contre 16 K€ en 2018) et des contributions aux syndicats intercommunaux (20 K€ en 2019 contre 33 K€ en 2018).

## LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 974 K€

Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé s'élèvent à 974 K€ en 2019.

## SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 370 K€

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21 K€;
- la subvention d'équilibre pour 349 K€.

## AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 213 K€

Les autres charges de gestion courante sont composées des dépenses liées à l'assemblée municipale et aux groupes d'élus ainsi qu' aux admissions en non valeur et créances éteintes.

## CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 745 K€

en milliers €	CA 17	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %
		A		B (*)	C	C/A
66 CHARGES FINANCIERES	832	805	850	866	745	-7,45 %

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette soit 745 K€ pour 2019. Elles ont diminué de 60 K€ par rapport 2018.

## CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 53 K€

en milliers €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		A		B (*)	C	C/A	C/B
6714 - BOURSES ET PRIX	29	31	31	31	27	-12,90 %	87,10 %
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	4	6	10	16	16	166,67 %	100,00 %
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	9	8	10	5	5	-37,50 %	100,00 %
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2	67	0	5	5	-92,54 %	100,00 %
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	0	22	22	0,460	39,82 %	2,09 %
6712 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0	0	4	4	0		0,00 %
<b>Total général</b>	<b>55</b>	<b>112</b>	<b>77</b>	<b>83</b>	<b>53</b>	<b>-52,41 %</b>	<b>64,41 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

**Les dépenses dites « exceptionnelles » passent de 112 K€ en 2018 à 53 K€ en 2019 soit une diminution de 52 %.**

Elles comprennent notamment :

- les frais pour opérations comptables (21 K€) ;
- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (14 K€);
- les prix lors de manifestations et concours (13 K€) ;
- les subventions exceptionnelles au profit de l' Association Sportive de Bourg-la-Reine en vue de la quatrième édition du challenge international des Hauts-de-Seine section escrime (5 K€).

DOTATION AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 K€

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers (4911) est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public. En 2019, le montant du risque encouru a été estimé à 20 K€.

**b) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 38 988 K€**

Les recettes réelles : (chapitres 70 - 73 - 74 -75 - 76 - 77 - 78 - 013)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont arrêtées à 38 988 K€ au 31 décembre 2019.

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
73 IMPOTS ET TAXES	22 797	22 724	23 003	23 003	<b>23 209</b>	2,13 %	100,90 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 613	4 588	4 844	5 014	<b>5 427</b>	18,29 %	108,24 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS ( hors cession)	1 502	2 101	0	70	<b>4 915</b>	133,94 %	7021,43 %
<b>dont 775 – Cession</b>	45	1 722	0	0	<b>4 599</b>	167,07 %	
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 043	3 746	3 773	3 853	<b>4 000</b>	6,78 %	103,82 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000	1 295	1 297	1 297	<b>1 178</b>	-9,03 %	90,82 %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	319	253	144	144	<b>259</b>	2,37 %	179,86 %
76 PRODUITS FINANCIERS	15	77	0	0	<b>0</b>	-100,00 %	
78 REPRISE SUR PROVISIONS	5	200	120	120	<b>0</b>	-100,00 %	0,00 %
<b>Total général</b>	<b>33 294</b>	<b>34 984</b>	<b>33 181</b>	<b>33 501</b>	<b>38 988</b>	<b>11,45 %</b>	<b>116,38 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Le chapitre 70) : 4 000 K€

Les produits des services correspondent à l'ensemble des prestations dont bénéficient les réginauburgiens que sont la restauration scolaire, la fréquentation des centres de loisirs, des crèches et des écoles municipales. Les produits des services s'élèvent à 4 000 K€. Les faits marquants 2019 concernent :

- l'impact de la fin des Nouvelles Activités Périscolaires dans les écoles élémentaires et maternelles
- la mise en place du forfait post-stationnement
- la vente des logements

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 571	1 534	1 502	1 502	<b>1 457</b>	-5,02 %	97,00 %
FAMILLE - CRECHES	719	1 184	1 180	1 180	<b>1 271</b>	7,35 %	107,71 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	270	321	313	313	<b>410</b>	27,73 %	130,99 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN,	197	381	359	359	<b>339</b>	-11,02 %	94,43 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0	38	150	150	<b>163</b>	328,95 %	108,67 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOC	179	164	158	158	<b>162</b>	-1,22 %	102,53 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	59	66	60	140	<b>144</b>	118,18 %	102,86 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	47	51	50	50	<b>54</b>	5,88 %	108,00 %
ACTION ECONOMIQUE – MARCHÉ	0	7	0	0	<b>0</b>	-100,00 %	
<b>Total général</b>	<b>2 995</b>	<b>3 746</b>	<b>3 772</b>	<b>3 852</b>	<b>4 000</b>	<b>6,78 %</b>	<b>103,84 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

### PRODUIT DE LA FISCALITÉ (Chapitre 73) : 23 209 K€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
73111 - TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	17 544	17 883	18 221	18 221	<b>18 354</b>	0	1
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956	2 956	2 951	2 951	<b>2 952</b>	0	1
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 861	1 447	1 440	1 440	<b>1 465</b>	0	1
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	329	333	330	330	<b>330</b>	0	1
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	93	82	39	39	<b>80</b>	0	2
7362 - TAXES DE SEJOUR	9	19	18	18	<b>23</b>	0	1
7368 - TAXES SUR PUBLICITE	5	4	4	4	<b>5</b>	0	1
<b>Total général</b>	<b>22 797</b>	<b>22 724</b>	<b>23 003</b>	<b>23 003</b>	<b>23 209</b>	0	1

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les principales recettes fiscales sont :

#### Taxe foncière et taxe d'habitation : 18 354 K€

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Le produit fiscal a augmenté du fait de plusieurs facteurs : le dynamisme physique des bases fiscales, la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'État, le relèvement du taux sur les résidences secondaires Afin de soutenir les familles, la Ville pratique également une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages : l'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plafonds fixés par la loi correspondent à un allègement des impôts payés par les contribuables réginauburgiens de plus de 2 M € en 2018 (Ville et EPT VSGP).

En effet :

..... le  
taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est  
au taux plafond de 15 % ;

..... l'abatt  
ement obligatoire pour charges de famille est au taux maximal prévu par la loi, soit 20 % de la valeur locative  
moyenne pour les deux premiers enfants à charge et 25 % à partir de la troisième personne à charge.

..... de  
plus, la Ville applique l'abattement en faveur des personnes handicapées qui représente 10 % de la valeur  
locative moyenne

#### **DMTO : 1 465 K€**

Les droits de mutation sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles et le volume de transactions réalisées. Les recettes des droits de mutation dépendent donc du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. Ces revenus sont caractérisés par leur irrégularité et leur impact financier, compte tenu de la situation économique du département. Pour rappel, le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % (article 1594 D du CGI). Quant au taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, il est fixé à 1,20 % (article 1584 et 1595 bis du CGI). Ces taxes ont été à un niveau exceptionnellement élevé en 2017. Le caractère exceptionnel du niveau de DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) 2017 est confirmé en 2018 par une baisse constatée de 22 % (1 447K€) et une stabilisation du niveau des DMTO en 2019.

#### **Attribution de compensation : 2 952 K€**

L'attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité économique perçu par la commune en 2015. Elle est majorée de la dotation de compensation de la part salaires et peut être minorée par le montant des charges transférées à la MGP.

€	2016	2017	2018	2019
Attribution de compensation perçue au titre de l'exercice 2015	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €
Dotation de la compensation de la part salaires	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €
Charges transférées	0,00 €	0,00 €	4 133,00 €	4 133,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 956 228,00 €</b>	<b>2 956 228,00 €</b>	<b>2 952 095,00 €</b>	<b>2 952 095,00 €</b>

En 2018 et 2019, le montant de l'attribution de compensation de la Ville de Bourg-la-Reine s'élève au total à 2 952 095 € au lieu de 2 956 228 € en 2016 et 2017. Cette différence s'explique essentiellement par la minoration des charges transférées d'un montant total de 4 133 € en 2018 et 2019.

L'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris n'ayant pas communiqué les données à la MGP en vue de permettre l'évaluation des charges transférées, la MGP a opéré une valorisation d'office pour l'ensemble des charges relatives à des actions obligatoires ou connues.

#### DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 5 427 K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations CAF. Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

en milliers €	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 334	1 369	1 852	2 002	<b>2 259</b>	65,01 %	112,84 %
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 232	2 181	2 080	2 080	<b>2 115</b>	-3,03 %	101,68 %
7473 - DEPARTEMENTS	367	357	391	391	<b>401</b>	12,32 %	102,56 %
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	356	352	320	340	<b>396</b>	12,50 %	116,47 %
74718 - AUTRES	98	100	18	18	<b>104</b>	4,00 %	577,78 %
74832 - ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	185	162	150	150	<b>92</b>	-43,21 %	61,33 %
744-FCTVA DEP FONCT	0	30	0	0	<b>24</b>	-20,00 %	
74748 - AUTRES COMMUNES	24	15	15	15	<b>16</b>	6,67 %	106,67 %
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	0	8	8	8	<b>8</b>	0,00 %	100,00 %
74834 - ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	4	6	6	6	<b>7</b>	16,67 %	116,67 %
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	4	4	4	4	<b>4</b>	0,00 %	100,00 %
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0	1	0	0	<b>1</b>	0,00 %	
7461-D.G.D	0	0	0	0	<b>0,174</b>	0,00 %	
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	5	0	0	0	<b>0</b>		
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	3	2	0	0	<b>0</b>	-100,00 %	
748388 - AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENS.	1	0	0	0	<b>0</b>		
<b>Total général</b>	<b>4 609</b>	<b>4 585</b>	<b>4 844</b>	<b>5 014</b>	<b>5 427</b>	<b>18,36 %</b>	<b>108,24 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les dotations et participations augmentent de 18,36 % entre 2018 et 2019.

En 2019, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national est stable. Pour autant, elle doit absorber le coût :

- de la hausse de la population communale (environ 35 à 40 millions d'euros par an),
- du développement de l'intercommunalité,
- du financement des avantages octroyés aux communes nouvelles
- de l'effort de péréquation soit 200 millions d'euros (130 millions d'euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine).

Ce besoin de financement interne à la DGF du bloc communal est couvert par écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes selon leur potentiel fiscal. La contribution de la Ville de Bourg-la-Reine est de 66 K€ (2 115 K€ en 2019 contre 2 181 K€ en 2018).

**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Le chapitre 75 ) : 1 178 K€**

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	521	605	587	587	<b>603</b>	-0,33 %	102,73 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	246	339	351	351	<b>247</b>	-27,14 %	70,37 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	132	154	128	128	<b>130</b>	-15,58 %	101,56 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	101	197	231	231	<b>198</b>	0,51 %	85,71 %
<b>Total général</b>	<b>1 000</b>	<b>1 295</b>	<b>1 297</b>	<b>1 297</b>	<b>1 178</b>	-9,03 %	90,82 %

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

**PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 4 915 K€**

Les principales recettes concernent principalement la vente d'un terrain (3 209 K€) d'un immeuble(1 300 K€), des régularisation comptables (145 K€) et des legs (76 K€).

**ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 259 K€**

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
6459 - REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	241	198	100	100	<b>228</b>	15,15 %	228,00 %
6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	79	55	44	44	<b>31</b>	-43,64 %	70,45 %
629-RABAIS, REMISE OBTENUS SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0	0,300	0	0	<b>0</b>	-100,00 %	
<b>Total général</b>	<b>320</b>	<b>253</b>	<b>144</b>	<b>144</b>	<b>259</b>	<b>2,25 %</b>	<b>179,86 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **a) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 25 261 K€**

#### **Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 – 23) :**

➤ Emprunt et dettes

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 250 K€

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 3 220 K€ et le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales pour le CAEL (15 K€) la petite enfance (14 K€) . Le montant résiduel concerne le remboursement de dépôts et cautionnements reçus, pour 1 K€.

➤ Les dépenses d'intervention :

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Ces dépenses d'interventions sont composées des dépenses d'équipement brut d'un montant total de 14 088 K€ soit 763 € par habitant contre 5 673 K€ de dépenses d'équipement brut en 2018 soit 280 € par habitant) et des subventions d'équipement (759 K€ dont 739 K€ de transfert de l'office de l'habitat de Bourg-la-Reine vers la SEM Sceaux Bourg La Reine Habitat).

ÉTUDES (chapitre 20) : 349 K€

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	335	268	241	491	<b>187</b>	-30,22 %	38,09 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	499	279	5	124	<b>59</b>	-78,85 %	47,58 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	112	46	247	243	<b>50</b>	8,70 %	20,58 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	11	16	18	26	<b>26</b>	62,50 %	100,00 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	47	24	0	36	<b>18</b>	-25,00 %	50,00 %
ACTION ECONOMIQUE	0	0	0	18	<b>4</b>		22,22 %
FAMILLE - CRECHES	5	24	141	142	<b>3</b>	-87,50 %	2,11 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	14	4	0	3	<b>2</b>	-50,00 %	66,67 %
<b>Total général</b>	<b>1 023</b>	<b>661</b>	<b>652</b>	<b>1 083</b>	<b>349</b>	<b>-47,20 %</b>	<b>32,23 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Principalement, des crédits ont été nécessaires pour financer des études de secteur relatives à l'aménagement urbain (place de la Gare (160 K€)) la culture (Villa Saint Cyr (28 K€), l' Agoreine (16 K€) et le CAEL (15 K€)); les services généraux (informatique, administration générale 50 K€).

## SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 759 K€

Les montants correspondent principalement aux subventions versées à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre de la dissolution de l'office public de l'habitat (OPH) de Bourg-la-Reine (739 K€), aux subvention allouées dans le cadre du budget participatif (9 K), de l'achat d'un vélo électrique (4 K€ en 2019 soit environs 13 vélos subventionnés (300 €/vélo)) et au CAEL (6 K€).

Concernant la subvention versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, il s'agit du transfert de créances de l'OPH de Bourg la Reine à la SEM Sceaux Bourg la-Reine Habitat via la commune autorisées par le décret du 20 décembre 2017 portant dissolution de l'office public de l'habitat de Bourg-la-Reine du Ministère de la cohésion sociale.

Cette opération de transfert a été neutre pour les finances de la ville puisqu'elle a été compensée par une recette.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 4 507 K€

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	82	52	84	1554	<b>1 480</b>	2746,15 %	95,24 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1517	715	690	1790	<b>825</b>	15,38 %	46,09 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	708	1128	859	1078	<b>740</b>	-34,40 %	68,65 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	242	821	486	601	<b>563</b>	-31,43 %	93,68 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	25	238	254	548	<b>480</b>	101,68 %	87,59 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	549	262	158	299	<b>188</b>	-28,24 %	62,88 %
FAMILLE - CRECHES	124	142	72	195	<b>147</b>	3,52 %	75,38 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	4	15	8	54	<b>36</b>	140,00 %	66,67 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	4	14	16	46	<b>31</b>	121,43 %	67,39 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	8	0	19	39	<b>17</b>		
<b>Total général</b>	<b>3 263</b>	<b>3 387</b>	<b>2 646</b>	<b>6 204</b>	<b>4 507</b>	<b>33,07 %</b>	<b>72,65 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les dépenses relatives au logement et au parc-privé de la Ville portent notamment sur l'acquisition par préemption de logements (1 300 K€).

Les travaux relatifs à l'aménagement portent principalement sur les travaux de réaménagement de l'avenue de la République (125 K€), vidéoprotection (135 K€), enfouissement de réseaux rue Lisieux (102 K€), rues Arnoux, Auboin, Lakanal, Bizet, JR Thorelle, Langlade (76 K€)...

Les dépenses relatives aux services généraux concernent principalement les travaux d'aménagement du CCAS (107 K€) et de mise en accessibilité des bâtiments communaux (91 K€) ainsi que l'achat de véhicule (52 K€)...

Les travaux relatifs au sport portent principalement sur le remplacement du gazon synthétique du Stade Charpentier (270 K€), le revêtement du sol sportif au Gymnase des Bas-Coquart (50 K€) et la réfection de l'éclairage des cinq courts de tennis couvert (131 K€)...

Les travaux relatifs à la culture ont principalement été réalisés à la Villa Saint Cyr (312 K€), l'Agoreine (132 K€)...

**TRAVAUX (chapitre 23) : 9 231 K€**

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1358	571	4931	6001	<b>5 869</b>	927,85 %	97,80 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	0	966	3000	3381	<b>3 332</b>	244,93 %	98,55 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	0	89	20	30	<b>30</b>	-66,29 %	100,00 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	517	0	0	0	<b>0</b>		
ENSEIGNEMENT - FORMATION	421	0	0	0	<b>0</b>		
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	0	0	0	0	<b>0</b>		
<b>Total général</b>	<b>2 296</b>	<b>1 626</b>	<b>7 951</b>	<b>9 412</b>	<b>9 231</b>	<b>467,71 %</b>	<b>98,08 %</b>

(\*) Budget total 2019 : budget primitif 2019, décisions modificatives 2019 et virements de crédits

Les travaux portent principalement sur le réaménagement de la place de Gare (5 203 K€) et la construction d'un bâtiment socio-culturel pour le CAEL (3 259 K€).

**b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 16 441 K€**

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 23). Elles comprennent :

**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (Chapitre 10) : 9 030 K€**

<i>en milliers €</i>	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Budget total 2019	CA 2019	Évolution en %	Exécution en %
		<b>A</b>		<b>B (*)</b>	<b>C</b>	C/A	C/B
10228 – AUTRES FONDS	0	8500	0	5664	<b>5 664</b>	-33,36 %	100,00 %
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0	1993	2245	2245	<b>2 245</b>	12,64 %	100,00 %
10222 - F.C.T.V.A.	623	925	750	960	<b>952</b>	2,92 %	99,17 %
10226 - TAXE D'AMENAG. ET VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	213	228	173	173	<b>169</b>	-25,88 %	97,69 %
10227 - VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	2	0	0	0	<b>0</b>		
<b>Total général</b>	<b>838</b>	<b>11 646</b>	<b>3 168</b>	<b>9 042</b>	<b>9 030</b>	<b>-22,46 %</b>	<b>99,87 %</b>

**Le FCTVA : 952 K€**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2018, s'est élevé à 952 K€ en 2019 contre 925 K€ en 2018. Cette augmentation de 2,92% est en relation avec l'augmentation des dépenses éligibles au FCTVA, notamment en raison des grands projets d'investissement de la Ville.

**Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 169 K€**

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE) s'est progressivement substituée à la taxe d'aménagement (TA). En 2019, la Ville ne perçoit plus que de la TA, et ce à hauteur de 169 K€. Le produit de cette taxe, assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable ce qui explique ces évolutions erratiques depuis 2014.

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Le chapitre 13) : 5 110 K€**

La Ville a perçu en 2018 le soutien de ses divers partenaires à la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de 5 110 K€ (contre 1022 K€ en 2018) dont 3 070 K€ du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (construction du CAEL et réaménagement de la Place de la Gare), 1 242 K€ du Syndicat des Transports d'Ile de France (réaménagement...), 644 K€ de la Région Ile-de-France (CAEL, aménagement de la Villa Saint Cyr et du City Stade,vidéoprotection....).

En 2019, la Ville n'a pas perçu de recettes au titre des amendes de police contrairement à l'exercice 2018 (102 K€). En effet, pour les communes de plus de 10 000 habitants, qui perçoivent directement le produit des amendes, un montant égal à 75% de la somme calculée l'an passé est donc retranché du produit des amendes à partir de 2019.

Si le montant de la contribution STIF/RIF est supérieur au produit des amendes de police qui aurait du être reversé aux communes en 2019. Dans ce cas, ces communes ne percevront en 2019 aucun crédit au titre des amendes de police. En l'espèce, la Ville est dans ce cas de figure.

Le reliquat fera, conformément à l'article L. 2334-25-1 du CGCT, l'objet de prélèvements sur fiscalité, uniquement pour les communes de plus de 10 000 habitants.

**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 211 K€****EMPRUNT 2019: 2 211 K€**

Les recettes réelles totales du budget principal au compte 16 correspondent aux emprunts contractés auprès du Crédit agricole en 2018 pour 1 596 K€, de la Caisse d'Epargne à hauteur de 600 K€ et de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 15 K€.

**IMMOBILISATION EN COURS (chapitre 23) : 89 K€**

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés. Cette année, leur montant s'élèvent à 89 K€ en recettes (238).

### **C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE**

<i>en milliers €</i>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
Recettes de fonctionnement	52	65	354
Dépenses de fonctionnement	1 744	3 524	6 729
<b>Solde fonctionnement (a)</b>	<b>-1 692</b>	<b>-3 459</b>	<b>-6 375</b>
Recettes d'investissement	1 946	4 374	7 556
Dépenses d'investissement	254	915	1 181
<b>Solde investissement (b)</b>	<b>1 692</b>	<b>3 459</b>	<b>6 375</b>
<b>Total effet mouvements d'ordre (a+b)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.****D/ LES RESTES A REALISER**

Les restes à réaliser 2019 à reporter sur le budget 2020 se répartissent comme suit :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 037 664,64 €</b>	<b>8 257 153,57 €</b>	<b>2 237 570,59 €</b>	<b>1 568 000,00 €</b>
10	DOTATION, FOND DIVERS ET RESERVES		5 663 912,75 €		0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		997 240,82 €		0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 596 000,00 €		1 568 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	430 582,02 €		410 440,56 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 104 660,75 €		302 960,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 172 066,65 €		1 343 226,07 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 531 103,22 €		180 943,96 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION	4 799 252,00 €		0,00 €	

### **E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE**

	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>
Résultat de fonctionnement	2 363 177,78	4 230 095,22	3 916 762,32	3 253 236,96	
(A) Besoin de financement Investissement D001	- 402 556,76	- 1 120 592,27	- 464 161,62	- 671 948,84	
(B) Déficit des restes à réaliser	762 924,87	- 871 958,22	- 1 780 511,07	- 669 570,57	
(A)+(B) = R1068	360 368,11	- 1 992 550,49	- 2 244 672,69	- 1 341 519,43	
Résultat à affecter R002	1 828 869,09	2 723 545,89	2 237 544,73	1 672 089,63	1 911 717,53

Le Compte Administratif 2019 présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 253 236,96 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élève à 671 948,84 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à 669 570,59 €

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 1 911 717,53 €.

## **F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2019**

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette du budget principal s'établit à 28 298 K€ contre 29 352 K€ en 2018.

La dette est constituée de 24 emprunts auprès de 6 organismes et à 90 % d'emprunts à taux fixe.

Banque	Encours	Nb. emprunts	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	12 241 597 €	8	43%
Société de Financement Local	7 011 050 €	6	25%
Caisse d'épargne Ile de France	5 112 349 €	6	18%
Crédit Foncier	2 400 000 €	1	8%
La banque postale	1 235 000 €	1	4%
Caisse d'Allocations Familiales	298 868 €	2	1%
<b>Total</b>	<b>28 298 863 €</b>	<b>24</b>	<b>100%</b>

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI à fiscalité propre est définie par la loi comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité ou d'un groupement mesure le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement. Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité. Le plafond national de référence défini à l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques a été fixé à 12 années pour les communes. Pour l'exercice 2019, la capacité de désendettement de la ville est de 8,4 ans

## **G/ SYNTHÈSE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE HORS RESULTAT**

Grâce à une gestion rigoureuse la ville retrouve des marges de manœuvre financières. Les points essentiels 2019 :

### **1 amélioration des services rendus**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont contenues malgré la poursuite de l'intégration des crèches départementales

### **2 La ville se désendette (28,3M€ en 2019 contre 29,4 M€ en 2018)**

Après avoir atteint un pic de 33,6 M€ en 2011, la dette est passée à 28,3 M€ fin 2019. Au 31 décembre 2019, il faut seulement 8,4 exercices budgétaires à la Ville pour rembourser la totalité de la dette, alors que la durée d'alerte inscrite en loi de finances est de 12 ans.

### **3 Grâce aux efforts de gestion, la ville maintient un haut niveau d'investissement**

62,3 M€ d'équipement auront été financés sur la période 2014-2019, un chiffre supérieur à la mandature 2008-2013 (49,6 M€). En 2019, la ville met en œuvre les deux grands projets du nouveau CAEL et de la place de la Gare tout en poursuivant l'amélioration du cadre de vie.

Ainsi, il sera proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2019 de la Ville tel que décrit ci-dessus.